

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisations identifiées

	REACHSET 1000
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles
	REACHSET 2001
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH & Co. KG
 Warendorfer Strasse 21
 59075 Hamm

No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00
 No. Fax +49 (0) 2381 963-849
 Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226
STOT SE 3	H336
Aquatic Chronic 3	H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient	méthacrylate de méthyle, Peut déclencher une réaction allergique.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	acétate d'isobutyle; acétate de n-butyle; distillats, traité avec hydrogène, légers; solvant naphta, léger, aromatique (< 0,1 % benzène)
----------	--

Informations complémentaires

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008)

acétate de n-butyle

No. CAS	123-86-4
No. EINECS	204-658-1
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29
Concentration	>= 20 < 25 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

	STOT SE 3	H336 EUH066	Système nerveux
acétate d'isobutyle			
No. CAS	110-19-0		
No. EINECS	203-745-1		
Numéro d'enregistrement	01-2119488971-22		
Concentration	>= 1	< 10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 2	H225	
	STOT SE 3	H336 EUH066	Système nerveux
distillats, traité avec hydrogène, légers			
No. CAS	64742-48-9		
No. EINECS	920-134-1		
Numéro d'enregistrement	01-2119480153-44		
Concentration	>= 1	< 3	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 3	H226	
	Asp. Tox. 1	H304	
	STOT SE 3	H336	Système nerveux
	Aquatic Chronic 2	H411 EUH066	
xylène			
No. CAS	1330-20-7		
No. EINECS	215-535-7		
Numéro d'enregistrement	01-2119488216-32		
Concentration	>= 1	< 10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 3	H226	
	Acute Tox. 4	H332	Voie d'exposition: Exposition par inhalation
	Acute Tox. 4	H312	Voie d'exposition: Exposition par la peau
	Skin Irrit. 2	H315	
	Asp. Tox. 1	H304	
	STOT SE 3	H335	Voies respiratoires
	STOT RE 2	H373	système nerveux central - Foie - Reins - Lung; Voie d'exposition: Exposition par inhalation
	Eye Irrit. 2	H319	
solvant naphta, léger, aromatique (< 0,1 % benzène)			
No. CAS	64742-95-6		

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

No. EINECS 918-668-5
 Numéro d'enregistrement 01-2119455851-35
 Concentration >= 1 < 3 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3	H226	
Asp. Tox. 1	H304	
Aquatic Chronic 2	H411	
STOT SE 3	H335	Voies respiratoires
STOT SE 3	H336	Système nerveux
	EUH066	

méthacrylate de méthyle

No. CAS 80-62-6
 No. EINECS 201-297-1
 Numéro d'enregistrement 01-2119452498-28
 Concentration >= 0,1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225	
STOT SE 3	H335	Voies respiratoires
Skin Irrit. 2	H315	
Skin Sens. 1	H317	

acide 2-éthylhexanoïque, sel de zinc, basique

No. CAS 85203-81-2
 No. EINECS 286-272-3
 Numéro d'enregistrement 01-2119979093-30
 Concentration >= 0,1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 2	H361d	
Eye Irrit. 2	H319	
Aquatic Chronic 3	H412	

alkyl sel d'ammonium

No. EINECS 939-607-9
 Numéro d'enregistrement 01-2119977130-42
 Concentration >= 0,01 < 0,1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302	Voie d'exposition: Exposition orale
Acute Tox. 3	H311	Voie d'exposition: Exposition par la peau
Skin Corr. 1C	H314	
Eye Dam. 1	H318	
Aquatic Acute 1	H400	
Aquatic Chronic 1	H410	

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 10

nitrate de cellulose < =12.6 % N

No. CAS 9004-70-0

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Expl. 1.1 H201

Autres ingrédients dangereux

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

En cas d'inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, pulvérisation d'eau

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Moyens d'extinction non-appropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. . Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Veiller à assurer une aération suffisante. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition . éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

l'air et peuvent se répandre sur le sol. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures à semelle conductrice. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

classe de stockage selon Betr.Sich.V. (BetrSichV = décret conc.la sécurité dans l'entreprise)

Inflammable.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

acétate de n-butyle

Liste	VLEP			
Valeur	710	mg/m ³	150	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	940	mg/m ³	200	ppm(V)
Etablie le : 10/2016				

xylène

Liste	VLEP			
Valeur	221	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m ³	100	ppm(V)
Etablie le : 10/2016				

xylène

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	221	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	442	mg/m ³	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le : 12/2009				

acétate d'isobutyle

Liste	VLEP			
Valeur	710	mg/m ³	150	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	940	mg/m ³	200	ppm(V)
Etablie le : 10/2016				

distillats, traité avec hydrogène, légers

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Liste VLEP
 Valeur 150 mg/m³
 Etablie le : 10/2016

acétate de 1-méthoxypropyle

Liste Directive 2017/164 EG
 Valeur 275 mg/m³ 50 ppm(V)
 Valeur limite à courte terme 550 mg/m³ 100 ppm(V)
 Etablie le : 12/2009

acétate de 1-méthoxypropyle

Liste VLEP
 Valeur 275 mg/m³ 50 ppm(V)
 Valeur limite à courte terme 550 mg/m³ 100 ppm(V)
 Etablie le : 10/2016

solvant naphta, léger, aromatique (< 0,1 % benzène)

Liste VLEP
 Valeur 150 mg/m³
 Etablie le : 10/2016

Autres données

-

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**acétate de 1-méthoxypropyle**

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Travailleurs (professionnelle)
 Durée d'exposition Long-terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 275 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Travailleurs (professionnelle)
 Durée d'exposition Long-terme
 Voie d'exposition Exposition par la peau
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 153,5 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur
 Durée d'exposition Long-terme
 Voie d'exposition Exposition orale
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 1,67 mg/kg/d

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur
 Durée d'exposition Long-terme
 Voie d'exposition par inhalation
 mode d'effet Effet systémique
 Concentration 33 mg/m³

Valeur type Dose dérivée sans effet (DNEL)
 Groupe de réf. Consommateur

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	54,8	mg/kg
acétate d'isobutyle		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	10	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Concentration	300	mg/m ³
---------------	-----	-------------------

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m ³

acétate de n-butyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
-------------	--------------------------------	--

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m ³
distillats, traité avec hydrogène, légers		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Concentration	125	mg/kg
---------------	-----	-------

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
Concentration	208	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
Concentration	125	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
Concentration	871	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
Concentration	185	mg/kg

xylène

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	108	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	180	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	14,8	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Concentration	174	mg/m ³
---------------	-----	-------------------

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	77	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	77	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	289	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	289	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,6	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	174	mg/kg/d

Pigment White 22

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
-------------	--------------------------------	--

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	10	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	13000	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (industriels)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	10	mg/m ³
solvant naphta, léger, aromatique (< 0,1 % benzène)		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	25	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	150	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	32	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**acétate de 1-méthoxypropyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,635	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0635	mg/l
Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	6,35	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	3,29	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,329	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,29	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l

acétate d'isobutyle

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,17	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,017	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eeau	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	0,34	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	200	mg/l
Valeur type	PNEC	

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,877	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,0877	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,0755	mg/kg

acétate de n-butyle

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,18	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,018	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	35,6	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eeau	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	0,36	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,981	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,0981	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,0903	mg/kg

xylène

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,327	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,327	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	12,46	mg/kg

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	12,46		mg/kg

Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	2,31		mg/kg

Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	6,58		mg/l

Pigment White 22

Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,155		mg/l

Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	600,4		mg/kg

Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	207,7		mg/kg

Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	62,2		mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôle de l'exposition**

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistelage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration >= 30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide

Couleur blanc

Odeur de solvant

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

valeur pH

Remarque non déterminé

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 82 à 217 °C

Point d'éclair

Valeur 26 °C

Taux d'évaporation

Remarque non déterminé

inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur 1,4 g/cm³
température 20 °C

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

Temps d'écoulement

Valeur	45	à	67	s
température	20	°C		
méthode	DIN 53211 - 6 mm			

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Autres données**

Ces informations ne sont pas disponibles.

10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.4. Conditions à éviter

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

température de décomposition

Remarque non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE > 10.000 mg/kg
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**xylène**

ATE 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE > 20 mg/l
Administration/Forme Poussières/Brouillards
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)
méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**xylène**

ATE 1,5 mg/l
Durée d'exposition 4 h
Administration/Forme Poussières/Brouillards
méthode conversion

Corrosion/irritation cutanée

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

méthode

Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque

Les critères de classification sont remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les poissons (Composants)**solvant naphta, léger, aromatique (< 0,1 % benzène)**

Espèces	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
CL 50	9,2		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)**distillats, traité avec hydrogène, légers**

Espèces	Daphnia magna		
EC50	22	46	mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OECD 202, part 1, static		

distillats, traité avec hydrogène, légers

Espèces	Daphnia magna		
NOELR	0,23		mg/l
Durée d'exposition	21	d	
méthode	QSAR modelled data		

solvant naphta, léger, aromatique (< 0,1 % benzène)

Espèces	Daphnia magna		
EC50	3,2		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OECD 202, part 1, static		

solvant naphta, léger, aromatique (< 0,1 % benzène)

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	2,14		mg/l
Durée d'exposition	21	d	
méthode	Petrotox computer model (v.3.04)		

Toxicité pour les algues (Composants)**solvant naphta, léger, aromatique (< 0,1 % benzène)**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
EC50	2,6	à	2,9 mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	Petrotox computer model (v.3.04)		

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Biodégradabilité (Composants)

distillats, traité avec hydrogène, légers

Valeur	53,4	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Difficilement biodégradable.	

solvant naphta, léger, aromatique (< 0,1 % benzène)

évaluation	Facilement biodegradable.	
------------	---------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque	non déterminé
----------	---------------

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Information supplémentaire sur l'écologie

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Code de déchets CEE	200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.	

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE	080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
Code de déchets CEE	080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

résidus séchés

Code de déchets CEE	080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111
---------------------	---

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	---

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
Carte pour désignation du danger	3

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Quantité limitée	5 I
Les catégories de transport	3
Code de restrictions en tunnels	D/E

Transport maritime IMDG/GGVSee**14.1. Numéro ONU**

UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PAINT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
--------------------	-----

Transport aérien**14.1. Numéro ONU**

UN 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

PAINT

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	3
--------	---

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
--------------------	-----

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE)	37,7	%	526	g/l
----------	------	---	-----	-----

Élément non volatil

Valeur [%]	62,3
------------	------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H201	Explosif; danger d'explosion en masse.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée:
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Expl. 1.1	Explosif, Divisions 1.1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA - International Air Transport Association

IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level

LOEL - Lowest Observed Effect Level

NOAEL - No Observed Adverse Effect Level

NOEC - No Observed Effect Concentration

NOEL - No Observed Effect Level

OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development

VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (***). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

Titre abrégé du scénario d'exposition

ES001 - Applications industrielles: pulvérisation industrielle (à l'intérieur)

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles

scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale**Utilisation**

ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Etat

liquide

Composants dangereux**acétate de n-butyle**

No. CAS	123-86-4
No. EINECS	204-658-1
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29
Concentration	>= 20 < 25 %

acétate d'isobutyle

No. CAS	110-19-0
No. EINECS	203-745-1
Numéro d'enregistrement	01-2119488971-22
Concentration	>= 1 < 10 %

distillats, traité avec hydrogène, légers

No. CAS	64742-48-9
No. EINECS	920-134-1
Numéro d'enregistrement	01-2119480153-44
Concentration	>= 1 < 3 %

xylène

No. CAS	1330-20-7
No. EINECS	215-535-7
Numéro d'enregistrement	01-2119488216-32
Concentration	>= 1 < 10 %

solvant naphta, léger, aromatique (< 0,1 % benzène)

No. CAS	64742-95-6
No. EINECS	918-668-5
Numéro d'enregistrement	01-2119455851-35
Concentration	>= 1 < 3 %

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

méthacrylate de méthyle

No. CAS 80-62-6
 No. EINECS 201-297-1
 Numéro d'enregistrement 01-2119452498-28
 Concentration >= 0,1 < 1 %

acide 2-éthylhexanoïque, sel de zinc, basique

No. CAS 85203-81-2
 No. EINECS 286-272-3
 Numéro d'enregistrement 01-2119979093-30
 Concentration >= 0,1 < 1 %

alkyl sel d'ammonium

No. EINECS 939-607-9
 Numéro d'enregistrement 01-2119977130-42
 Concentration >= 0,01 < 0,1 %

nitrate de cellulose < =12.6 % N

No. CAS 9004-70-0

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: <= 300

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

air vicié

Conservé le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
 200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE 080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
 080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

résidus séchés

Code de déchets CEE

080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des déchets soumis à 080111

Emballages contaminés

Code de déchets CEE

150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (industriel)**Utilisation**

SU3

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

PROC7

Pulvérisation dans des installations industrielles

Etat

liquide

Composants dangereux**acétate de n-butyle**

No. CAS

123-86-4

No. EINECS

204-658-1

Numéro

01-2119485493-29

d'enregistrement

Concentration

>=	20	<	25	%
----	----	---	----	---

acétate d'isobutyle

No. CAS

110-19-0

No. EINECS

203-745-1

Numéro

01-2119488971-22

d'enregistrement

Concentration

>=	1	<	10	%
----	---	---	----	---

distillats, traité avec hydrogène, légers

No. CAS

64742-48-9

No. EINECS

920-134-1

Numéro

01-2119480153-44

d'enregistrement

Concentration

>=	1	<	3	%
----	---	---	---	---

xylène

No. CAS

1330-20-7

No. EINECS

215-535-7

Numéro

01-2119488216-32

d'enregistrement

Concentration

>=	1	<	10	%
----	---	---	----	---

solvant naphta, léger, aromatique (< 0,1 % benzène)

No. CAS

64742-95-6

No. EINECS

918-668-5

Numéro

01-2119455851-35

d'enregistrement

Concentration

>=	1	<	3	%
----	---	---	---	---

méthacrylate de méthyle

No. CAS

80-62-6

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

No. EINECS	201-297-1				
Numéro d'enregistrement	01-2119452498-28				
Concentration	>= 0,1	<	1		%

acide 2-éthylhexanoïque, sel de zinc, basique

No. CAS	85203-81-2				
No. EINECS	286-272-3				
Numéro d'enregistrement	01-2119979093-30				
Concentration	>= 0,1	<	1		%

alkyl sel d'ammonium

No. EINECS	939-607-9				
Numéro d'enregistrement	01-2119977130-42				
Concentration	>= 0,01	<	0,1		%

nitrate de cellulose < =12.6 % N

No. CAS	9004-70-0				
---------	-----------	--	--	--	--

Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition	<=	8		h/d
Fréquence d'exposition	<=	220		d/a

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Principalement utilisé dans des systèmes fermés. . Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration >= 30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Estimation d'exposition et référence bibliographique**Travailleurs (industriels)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC7
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	27,54 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,1
substance principale	acétate de 1-méthoxypropyle

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC7
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	2,14 mg/kg/d
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,01
substance principale	acétate de 1-méthoxypropyle

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	55,08 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,2
substance principale	acétate de 1-méthoxypropyle

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	27,43 mg/kg/d
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,18
substance principale	acétate de 1-méthoxypropyle

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	55,08 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,2
substance principale	acétate de 1-méthoxypropyle

Travailleurs (industriels)

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	13,71 mg/kg/d
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,09
substance principale	acétate de 1-méthoxypropyle
Travailleurs (industriels)	
PROC	PROC7
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	60,5 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,126
substance principale	acétate d'isobutyle
Travailleurs (industriels)	
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	acétate d'isobutyle
Travailleurs (industriels)	
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	acétate d'isobutyle
Travailleurs (industriels)	
PROC	PROC7
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	60,5 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,126
substance principale	acétate de n-butyle
Travailleurs (industriels)	
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition	242 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,504
substance principale	acétate de n-butyle
Travailleurs (industriels)	
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - systémique
	Utilisation à l'extérieur

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

estimation de l'exposition 242 mg/m³
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,504
 substance principale acétate de n-butyle

Travailleurs (industriels)

PROC PROC13
 méthode d'évaluation inhalation, long terme - systémique
 Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition 242 mg/m³
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,504
 substance principale acétate de n-butyle

Travailleurs (industriels)

PROC PROC13
 méthode d'évaluation inhalation, long terme - systémique
 Utilisation à l'extérieur

estimation de l'exposition 242 mg/m³
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,504
 substance principale acétate de n-butyle

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation) SU3
 PROC PROC7
 méthode d'évaluation par inhalation
 Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition 0,1 mg/m³
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,34
 substance principale xylène

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation) SU3
 PROC PROC10
 méthode d'évaluation par inhalation
 Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition 0,05 mg/m³
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,172
 substance principale xylène

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation) SU3
 PROC PROC13
 méthode d'évaluation par inhalation
 Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition 0,1 mg/m³
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,34
 substance principale xylène

Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.

Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

Titre abrégé du scénario d'exposition

ES003 - Utilisations professionnelles: la pulvérisation non industrielle (à l'intérieur)

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale

Utilisation

ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Etat liquide

Composants dangereux

acétate de n-butyle

No. CAS	123-86-4
No. EINECS	204-658-1
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29
Concentration	>= 20 < 25 %

acétate d'isobutyle

No. CAS	110-19-0
No. EINECS	203-745-1
Numéro d'enregistrement	01-2119488971-22
Concentration	>= 1 < 10 %

distillats, traité avec hydrogène, légers

No. CAS	64742-48-9
No. EINECS	920-134-1
Numéro d'enregistrement	01-2119480153-44
Concentration	>= 1 < 3 %

xylène

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

No. CAS 1330-20-7
 No. EINECS 215-535-7
 Numéro d'enregistrement 01-2119488216-32
 Concentration >= 1 < 10 %

solvant naphta, léger, aromatique (< 0,1 % benzène)

No. CAS 64742-95-6
 No. EINECS 918-668-5
 Numéro d'enregistrement 01-2119455851-35
 Concentration >= 1 < 3 %

méthacrylate de méthyle

No. CAS 80-62-6
 No. EINECS 201-297-1
 Numéro d'enregistrement 01-2119452498-28
 Concentration >= 0,1 < 1 %

acide 2-éthylhexanoïque, sel de zinc, basique

No. CAS 85203-81-2
 No. EINECS 286-272-3
 Numéro d'enregistrement 01-2119979093-30
 Concentration >= 0,1 < 1 %

alkyl sel d'ammonium

No. EINECS 939-607-9
 Numéro d'enregistrement 01-2119977130-42
 Concentration >= 0,01 < 0,1 %

nitrate de cellulose < =12.6 % N

No. CAS 9004-70-0

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: <= 250

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.
 les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.
 Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
 Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.
 Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

080111 - déchets de peintures et vernis contenant des

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des
substances dangereuses

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE

080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant
des solvants organiques ou autres substances dangereuses
080115 - boues aqueuses contenant de la peinture ou du
vernis contenant des solvants organiques ou autres
substances dangereuses

résidus séchés

Code de déchets CEE

080112 - déchets de peintures et vernis à l'exception des
déchets soumis à 080111

Emballages contaminés

Code de déchets CEE

150110 - emballages contenant des résidus de substances
dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)

Utilisation

SU22

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation,
spectacle, services, artisans)

PROC11

Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Etat

liquide

Composants dangereux**acétate de n-butyle**

No. CAS

123-86-4

No. EINECS

204-658-1

Numéro

01-2119485493-29

d'enregistrement

Concentration

>= 20 < 25 %

acétate d'isobutyle

No. CAS

110-19-0

No. EINECS

203-745-1

Numéro

01-2119488971-22

d'enregistrement

Concentration

>= 1 < 10 %

distillats, traité avec hydrogène, légers

No. CAS

64742-48-9

No. EINECS

920-134-1

Numéro

01-2119480153-44

d'enregistrement

Concentration

>= 1 < 3 %

xylène

No. CAS

1330-20-7

No. EINECS

215-535-7

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Numéro d'enregistrement 01-2119488216-32
 Concentration >= 1 < 10 %

solvant naphta, léger, aromatique (< 0,1 % benzène)

No. CAS 64742-95-6
 No. EINECS 918-668-5
 Numéro d'enregistrement 01-2119455851-35
 Concentration >= 1 < 3 %

méthacrylate de méthyle

No. CAS 80-62-6
 No. EINECS 201-297-1
 Numéro d'enregistrement 01-2119452498-28
 Concentration >= 0,1 < 1 %

acide 2-éthylhexanoïque, sel de zinc, basique

No. CAS 85203-81-2
 No. EINECS 286-272-3
 Numéro d'enregistrement 01-2119979093-30
 Concentration >= 0,1 < 1 %

alkyl sel d'ammonium

No. EINECS 939-607-9
 Numéro d'enregistrement 01-2119977130-42
 Concentration >= 0,01 < 0,1 %

nitrate de cellulose < =12.6 % N

No. CAS 9004-70-0

Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition <= 8 h/d
 Fréquence d'exposition <= 220 d/a

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.
 les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.
 Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

Matière des gants

Les gants multijets de

Matériau approprié Caoutchouc fluoré / caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration >= 30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Estimation d'exposition et référence bibliographique**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	55,08 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,2
substance principale	acétate de 1-méthoxypropyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	13,71 mg/kg/d
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,09
substance principale	acétate de 1-méthoxypropyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	137,71 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,5
substance principale	acétate de 1-méthoxypropyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	27,43 mg/kg/d

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

estimation de l'exposition (méthodique)
ratio de caractérisation du risque (RCR)
substance principale

ECETOC TRA
0,18
acétate de 1-méthoxypropyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)
PROC
méthode d'évaluation

SU22
PROC11
inhalation, long terme - local et systémique
Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition
estimation de l'exposition (méthodique)
ratio de caractérisation du risque (RCR)
substance principale

27,54 mg/m³
ECETOC TRA
0,1
acétate de 1-méthoxypropyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)
PROC
méthode d'évaluation

SU22
PROC11
cutanée, long terme - local et systémique
Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition
estimation de l'exposition (méthodique)
ratio de caractérisation du risque (RCR)
substance principale

2,14 mg/kg/d
ECETOC TRA
0,01
acétate de 1-méthoxypropyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)
PROC
méthode d'évaluation

SU22
PROC11
inhalation, long terme - local et systémique
Utilisation à l'extérieur

estimation de l'exposition
estimation de l'exposition (méthodique)
ratio de caractérisation du risque (RCR)
substance principale

55,08 mg/m³
ECETOC TRA
0,2
acétate de 1-méthoxypropyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)
PROC
méthode d'évaluation

SU22
PROC11
cutanée, long terme - local et systémique
Utilisation à l'extérieur

estimation de l'exposition
estimation de l'exposition (méthodique)
ratio de caractérisation du risque (RCR)
substance principale

107,14 mg/kg/d
ECETOC TRA
0,7
acétate de 1-méthoxypropyle

SU (Secteur d'Utilisation)
méthode d'évaluation

SU21
cutanée, long terme - systémique
Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition
estimation de l'exposition (méthodique)
ratio de caractérisation du risque (RCR)
substance principale

6 mg/kg/d
ConsExpo v4.1
0,11
acétate de 1-méthoxypropyle

SU (Secteur d'Utilisation)
méthode d'évaluation

SU21
inhalation, long terme - systémique
Utilisation à l'intérieur

estimation de l'exposition
estimation de l'exposition (méthodique)

6,83 mg/m³
ConsExpo v4.1

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

Date de révision: 25.10.2017

remplace la version : 11 / FR

Date d'impression 25.10.17

ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,6
substance principale	acétate de 1-méthoxypropyle
Travailleurs (professionnelle)	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition (méthodique)	242 mg/m ³
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,504
	acétate d'isobutyle
Travailleurs (professionnelle)	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	Utilisation à l'extérieur
estimation de l'exposition (méthodique)	242 mg/m ³
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,504
	acétate d'isobutyle
Travailleurs (professionnelle)	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	Long-terme
estimation de l'exposition	par inhalation
estimation de l'exposition (méthodique)	242 mg/m ³
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,504
	acétate de n-butyle
Travailleurs (professionnelle)	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	par inhalation
estimation de l'exposition	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition (méthodique)	0,05 mg/m ³
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,172
	xylène
Travailleurs (professionnelle)	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	par inhalation
estimation de l'exposition	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition (méthodique)	0,1 mg/m ³
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,34
	xylène
Travailleurs (professionnelle)	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	par inhalation

Nom commercial : Hesse FANTASTIC-FILL DP 4755-9343

Version : 12 / FR

remplace la version : 11 / FR

Date de révision: 25.10.2017

Date d'impression 25.10.17

estimation de l'exposition	Utilisation à l'intérieur
estimation de l'exposition (méthodique)	0,05 mg/m ³
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,172
	xylène

Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval

Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.